



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 15 DECEMBRE 2014

Le dernier budget de l'Aquitaine au débat

CONSEIL RÉGIONAL La collectivité va dépenser 1,4 milliard d'euros l'an prochain, sans augmentation du prix de la carte grise pour le financer



Jean-Michel Mellier, directeur du service finances, Isabelle Boudineau, vice-présidente chargée des finances, et Alain Rousset, président, lors du dernier conseil. PH. BONAUDOU/SO

Les élus du Conseil régional d'Aquitaine vont voter aujourd'hui pour approuver ou rejeter le budget 2015, le dernier de l'Aquitaine puisqu'elle sera remplacée en 2016 par la nouvelle grande région comprenant le Limousin et Poitou-Charentes.

La collectivité régionale va dépenser 1,42 milliard d'euros l'an prochain, soit une très légère augmentation de 0,9 %. Les dépenses de fonctionnement, essentiellement le personnel, représentent la moitié de ce budget. Elles sont pratiquement stables (+ 0,06 %), alors que l'investissement augmente très légèrement (+ 0,23 %).

Comme toutes les collectivités, le Conseil régional doit faire face à une hausse de ses charges, notamment de compétences nouvelles déléguées par l'État sur la formation professionnelle, l'apprentissage, etc. Dans le même temps, l'État diminue globalement ses dotations. La Région aura donc moins de recettes. Afin de financer ce budget et la différence entre les recettes et les dépenses, l'exécutif va accroître en particulier le recours à l'emprunt (+ 13 %), mais ne va pas toucher à l'un des rares leviers de fiscalité dont il dispose, celui de la carte grise. Le prix en restera à 36 euros le cheval fiscal en Aquitaine, contre 41 euros en moyenne dans les autres régions.

L'opposition se fait entendre

Parmi les actions menées par la collectivité dans ce budget, la priorité est donnée au développement économique. On peut citer par exemple l'usine du futur ou l'aide à la création d'entreprises innovantes (Start-up Région). On peut aussi signaler des efforts particuliers sur les transports (LGV), l'apprentissage et la formation des jeunes, ou l'appui au renouvellement des exploitations agricoles.

La majorité de gauche va évidemment défendre aujourd'hui, en séance, les grands principes de ce budget centré sur l'aide à l'activité économique. Elle estime qu'il s'agit d'un budget « d'engagement et de

Les principales dépenses

Développement économique : 58,33 M€ (stable).
Enseignement supérieur – recherche : 100,41 M€ (stable).
Formation professionnelle et apprentissage : 225,69 M€ (en légère baisse).
Éducation : 86,84 M€ (stable).
Construction dans les lycées : 113,36 M€ (stable).
Urbanisme et logement : 19,99 M€ (en légère progression).
Transports : 137,24 M€ (en hausse).
Ter : 211,47 M€ (en baisse).
Agriculture : 30,48 M€ (stable).
Environnement et patrimoine naturel : 8,06 M€ (stable).
Culture : 40,32 M€ (en forte augmentation pour la construction de La Méca à Bordeaux).

combat » à la veille de la création de la nouvelle grande région, qui sera la troisième plus riche de France. À droite, Michel Dieffenbacher, président du groupe d'opposition (UMP et centristes), a au contraire déploré, il y a quelques jours, l'absence de projets et le manque d'enthousiasme des trois présidents des Régions qui doivent fusionner. Une opposition qui dénonce aussi en général des efforts insuffisants pour limiter les dépenses de fonctionnement.

D'autres élus devraient largement s'exprimer lors de cette dernière séance plénière de l'année, à un an des élections régionales, comme les écologistes d'EELV ou des représentants d'un Front de gauche divisé. C'est aussi le cas d'Aquitaine région citoyenne, un groupe qui a déposé plusieurs amendements, dont certains destinés à réorienter la politique d'aide aux entreprises, en subventionnant par exemple celles qui « ne versent pas de dividendes ».

Bruno Béziat

Ce que Michel Gourinchas a dit à Alain Rousset

POLITIQUE Vendredi soir, le maire de Cognac a rencontré le président de la Région Aquitaine

Vendredi, Michel Gourinchas a manqué la session du Conseil régional à Poitiers. Le maire de Cognac avait d'autres priorités : à midi, le traditionnel repas de fin d'année des élus de Grand Cognac (dont il est président) ; puis, en fin d'après-midi, une entrevue avec Alain Rousset, le président socialiste de la Région Aquitaine.

Curieusement, les deux hommes ne se connaissaient pas. « Notre échange a duré près de deux heures. La rencontre fut très chaleureuse », rapporte aujourd'hui Michel Gourinchas, qui était accompagné de son premier adjoint Michel Sedlacek.

« Nous souhaitions lui parler de Cognac et du cognac, de tourisme et d'économie, mais aussi lui présenter notre projet de Pôle des métiers du cognac et du verre [...]. J'ai trouvé un interlocuteur très attentif et nous avons évoqué toutes les synergies possibles entre Cognac et Bordeaux. Je l'ai invité à visiter Cognac et à découvrir toutes les caractéristiques du cognac. Il a accepté. Nous allons organiser une réception avec le BNIC (le Bureau national interprofessionnel du cognac, NDLR) », indique le maire.

Le lien Cognac-Saintes

Évidemment, au fil d'un si long entretien, Gourinchas et Rousset n'ont pas seulement parlé de vins et d'eaux-de-vie - même si la future grande Aquitaine sera la première région viticole de France ! Les deux hommes ont causé politique et stratégie. Ont-ils prononcé le nom de Ségolène Royal ? Évoqué l'ancrage territorial de l'actuelle ministre de l'Écologie ?

Le maire - on s'en doute - ne répond pas à la question, préférant



Le maire de Cognac. PHOTO S.C.

aborder un autre sujet dont il fut question vendredi : le lien Cognac-Saintes au sein d'un réseau de villes un peu somnolent, qu'il conviendrait de bousculer un peu.

« J'ai rencontré Jean-Philippe Machon, le maire de Saintes, il y a une quinzaine de jours. Nous n'avons pas forcément les mêmes approches, notamment sur la culture, mais nous sommes d'accord sur un point. Nous devons mieux travailler ensemble. Cognac-Saintes dans une grande région Aquitaine, oui, cela a du sens », dit Michel Gourinchas.

Ces prochains mois, le réseau de villes pourrait évoluer : il associerait non seulement les deux communes, mais aussi les deux structures intercommunales, Grand Cognac et l'Agglo de Saintes.

De l'aveu même de Michel Gourinchas, le réseau de villes s'était endormi lors de la fin du mandat de Jean Rouger. « Nous avons, lui et moi, d'autres soucis. Notamment les élections... »

O. S.



Une chorale improvisée d'élus au moulin de Prézier. PHOTO P. B.

CHERVES-RICHEMONT

Week-end de fête au moulin de Prézier

La 9^e édition du marché de Noël au moulin de Prézier, étalé sur deux journées, a tenu ses promesses, puisque, samedi après-midi, on évaluait la venue de 400 à 500 personnes. Volontairement réservée aux espaces couverts du moulin, la capacité d'accueil des exposants avait été limitée à une trentaine de stands, pour la plupart des habitués.

L'inauguration officielle a permis à quelques élus locaux de s'adonner aux plaisirs du chant nostalgique au son de l'orgue de barbarie de Bébert. La démonstration des Rebels Cheer de Burie, seul

club de cheerleading (danse gymnique) en Poitou-Charentes, a été très suivie.

La journée de dimanche a offert des animations comme celle des Cani'Kazes, la calèche et les poneys, avant l'envol des lanternes chinoises en clôture du marché.

À Boutiers, le 3^e marché de Noël au sein du domaine Brard Blanchard a connu un beau succès. Les enfants ont adoré décorer les maisons en pain d'épice. Les chais, l'alambic en bonne chauffe, les stands divers et la restauration ont attiré amateurs et connaisseurs.

Pierre Barreteau

GIMEUX

L'État reprend le dossier Antargaz

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Antargaz, et le foncier qui en découle, était le sujet principal du conseil municipal du 9 décembre. Dans le cas du PPRT Antargaz, un arrêté de cessibilité sera pris durant le premier trimestre 2015, a expliqué la maire, Chantal Nadeau. Les mesures qui découlent de cette action sont trop spécifiques et importantes pour être prises par des personnes non initiées, comme cela pourrait être le cas si la municipalité de Gimeux voulait s'en charger.

Convention

Consciente de l'enjeu, Chantal Nadeau a contacté l'Établissement public foncier (EPF), en présence de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DDT (Direction départementale des territoires) et du maire de Merpins, également concerné par cette situation. L'EPF peut donc se charger de la gestion des différentes phases pour la somme de 1 000 euros par maison. Les honoraires EPF sont un pourcentage de la somme et ce, bien entendu, avec un abandon total de la municipalité à leur profit.

Les trois partenaires financiers interviennent dans tous les domaines et sur l'enveloppe globale de l'opération, que ce soit la valeur vénale, les indemnités de réemploi, la démolition et la remise en état. L'EPF assure le portage de l'opération à la place



L'usine Antargaz de Gimeux, classée site Seveso. PHOTO C. G.

de la commune, perçoit les indemnités des différents partenaires financiers, etc. Pour cela, une convention a été remise aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause.

Dépollution

Chantal Nadeau a précisé qu'une fois les personnes parties de leur logement, les maisons seront démolies, les déblais enlevés mais le site sera également dépollué (enlèvement des fosses septiques, citernes eau et/ou gazole, socle de mur, etc.), les terres seront rachetées en terres agricoles soit par la société Antargaz, prioritaire dans cette procédure, soit par la commune, ce qui sera le cas, Antargaz ne souhaitant pas les ac-

quérir. Ces terres ne pourront pas être revendues. Tous les coûts (démolition, dépollution, etc.) sont répartis sur les trois organismes : un tiers Antargaz, un tiers l'État et un tiers pour la collectivité (Grand Cognac, Région, Département). Des sommes sont d'ores et déjà affectées et pourront évoluer en fonction de certains critères : coût du déménagement, importance de la dépollution, etc.

Les Domaines (experts de l'État) ont déjà produit une estimation des logements et des conséquences qui s'y rapportent. Une fois l'arrêté de cessibilité pris, les personnes pourront saisir le juge des expropriations si elles ne sont pas d'accord avec la proposition amiable faite par l'EPF.

Colette Guné

Priorité à l'accessibilité

Le dossier des travaux concernant l'accessibilité à la mairie et le remplacement de la chaudière était à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 décembre. Le maire, Alain Chollet, après quelques modifications mineures par rapport au devis initial, a décidé de boucler ce chantier avec une majoration de 4 000 euros, soit 95 780 euros pour une estimation de départ établie à 91 749 euros.

Le changement de la chaudière apporte un plus en matière d'économie d'énergie. Quant aux travaux pour l'accessibilité, ils sont subventionnés et une aide devrait venir diminuer la facture définitive.

Extension de La Perruge

Alain Chollet a fait part de la demande d'extension de la capacité de stockage d'alcool formulée par la distillerie de La Perruge. Cette dernière, bien que située sur la commune de Chérac, fait partie des installations classées et se devait de déposer une demande. Le dossier peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture, jusqu'au 30 décembre. Un avis sera donné dans les quinze jours suivant la consultation publique.

Du débat qui s'ensuivit, il ressort qu'en élargissant sa capacité de stockage, cette distillerie augmentera de fait son trafic de citernes en direction de Révico, ce qui nécessitera de mettre en place une amélioration de l'infrastructure routière.



95 780 euros sont nécessaires à la mise aux normes de la mairie en matière de place de parking, éclairage et accès pour les personnes à mobilité réduite. PHOTO COLETTE GUÉ

Il a ensuite été question du recensement de la population communale, qui s'effectuera du 15 janvier au 14 février. Deux agents recenseurs habitant la commune ont été recrutés.

Le numérique à l'école

La rentrée de maternelle, en janvier 2015, bénéficiera d'un tableau interactif tactile au doigt et au stylet, assorti d'un ordinateur portable pour une estimation de 3 575 euros HT ; le matériel devrait être livré entre Noël et jour de l'An.

Daniel Richard, conseiller municipal, a donné le résultat de son

étude sur une amélioration possible du chauffage dans la salle polyvalente en diminuant les consommations d'énergie tout en améliorant le confort. Cette salle de 30 mètres sur 15 possède une hauteur de plafond de 4 mètres, ce qui permet, selon lui, la pose de désstratificateurs à une certaine hauteur et en les répartissant sur la surface, assortis de thermostats réglables. Pour cela, il faudrait tirer trois lignes électriques, ce qui nécessiterait un budget d'environ 3 000 euros, amortissable sur trois ans et demi.

C. G.

■ Michel Gourinchas,

président de GrandCognac, Pierre-Yves Briand, vice-président «infrastructures, grands projets, réseaux» de GrandCognac, et Romuald Carry, vice-président «sports, jeunesse et vie associative» de GrandCognac, tiendront une réunion publique concernant le Pôle ludique et sportif des Vauzelles demain mardi à 18 heures à la salle des fêtes de Châteaubernard. L'objectif de cette réunion est d'informer et de répondre aux questions que suscite le projet et d'inviter les riverains du quartier à s'exprimer.

Visite guidée dans l'intimité des maisons de cognac

■ Un couple d'éditeurs publie un ouvrage sur les intérieurs des maisons de cognac
■ Ils mettent en avant les demeures plutôt que les chais
■ Et déclinent le concept dans d'autres vignobles.

Julie KOCH
j.koch@charentelibre.fr



Geneviève et Daniel Rey ont dédié leur livre à la Maison de la presse de Cognac samedi.

Photo J. K.

Geneviève et Daniel Rey ont poussé les portes des illustres demeures des maisons de cognac. Ce ne sont ni les chais, ni les alambics qui intéressent le couple d'éditeurs, mais les salons douillets, les grandes salles à manger et les cheminées en pierre de taille des châteaux et autres logis charentais. «On parle toujours des chais, du savoir-faire autour du cognac, mais jamais des demeures. On avait envie d'un livre qui entre

dans l'intimité des grandes maisons», argumente Daniel Rey, avec un regard pour l'imposant ouvrage de près de 300 pages.

Le couple l'a dédié à la Maison de la presse de Cognac samedi (1). Sorti une première fois au printemps 2013, l'ouvrage a été réédité cette année pour le grand public. «Sur le premier tirage on avait très peu communiqué par manque de temps, les 1.200 exemplaires se sont écoulés en trois mois, ce sont surtout des maisons qui les ont achetés», décrit Geneviève Rey.

Une rencontre en terre de champagne

Installé à Saint-Brice depuis un peu plus d'un an, le couple de Parisiens ne connaissait pas grand-chose à l'eau-de-vie charentaise avant de s'y intéresser pour son ouvrage. Daniel Rey, architecte de formation, a travaillé plus de trente ans en Italie pour un magazine d'architecture et de design. «J'ai parcouru le monde et visité de belles demeures un peu partout pour des articles», résume le sexagénaire. Lors d'un reportage à Reims, il a croisé le chemin de Geneviève. Spécialisée dans le marketing et la communication de luxe, la quinquagénaire a fait ses armes à Hong Kong chez Guerlain, puis en France chez Hermès et dans différentes mai-

sons de champagne. «On partageait le même constat avec Daniel: on met toujours en avant les savoir-faire mais pas l'art de vivre derrière les produits».

Ils ont commencé par se faire la main sur les maisons de champagne. «On a fait tout le boulot, les photos, les textes, mais on n'a pas de nouvelles de la maison d'édition. On ne sait pas si le livre sortira un jour. On a décidé de créer la nôtre pour que le projet avance». Les Éditions d'Autils sont nées l'an dernier.

Le cognac a été leur premier terrain de jeu. «J'avais envie de faire quelque chose sur ce produit depuis longtemps, il est emblématique de la France», justifie Daniel Rey. «On est venu dans la région à plusieurs reprises pour visiter les différentes maisons. On a adoré et on a décidé de s'y installer», poursuit sa moitié.

Sauternes, Pessac-Leognan et Margaux à suivre

Une vingtaine de maisons ont été retenues, des plus prestigieuses comme Hennessy, Martell ou Rémy Martin, aux plus petites comme Delamain, Tiffon ou Ba-

che Gabrielsen. «Ça n'a pas été évident au début de percer leur intimité. Les endroits qu'on montre ce sont des lieux fermés au grand public», explique le couple. Des liens se sont progressivement noués. Les langues se sont déliées. «Nous n'avons pas de visée historique, les textes qui accompagnent les photos sont beaucoup basés sur notre ressenti. On essaie de restituer une ambiance. Il y a aussi un côté témoignage sur la culture et l'art de vivre à la française», insiste Geneviève Rey.

Elle se souvient des larmes de certains de ses interlocuteurs, «ils se sont mis à pleurer quand on leur a montré la maquette. Il y a beaucoup d'affectif en jeu». Le couple a décliné le même concept à Saint-Émilion, en Armagnac et dans les vignobles sud-africains. L'ouvrage sur le Sauternes est prévu pour le début d'année prochaine. Suivront le Pessac-Leognan et le Margaux. «On aimerait refaire quelque chose ici, on pense aux vins du littoral», promettent les Cognacais d'adoption.

On essaie de restituer une ambiance. Il y a aussi un côté témoignage sur la culture et l'art de vivre à la française.

(1) Disponible sur <http://leseditionsdautils.com>
Possibilité de le laisser à la Maison de la presse de Cognac et de le récupérer quelques jours plus tard avec une dédicace.

■ SYNDICAT MIXTE DE COHÉRENCE

Réunion du comité syndical de la région de Cognac mercredi

Alain Riffaud présidera le comité du Syndicat mixte de cohérence ce mercredi à 18h30 dans les locaux du Cognac Yacht rowing club. A l'ordre du jour: débat d'orientations budgétaires, validation du cahier des clauses techniques particulières, convention de prestation de service.

Le conservatoire planche sur la diversité des cépages



Jacques Bougnaud, Marie-Claude Ségur, Lilian Jousson et Sébastien Julliard en pleine dégustation d'eaux-de-vie jeunes.

Photo CL

Crée en 1999, la journée technique du conservatoire du vignoble charentais a ouvert dernièrement sa 9^e édition, tenue à l'Institut de Richemont sur le thème: «Diversité de l'encépagement: un patrimoine à valoriser». Face à cinquante professionnels de la viticulture, venus des deux Charentes, de Gironde, Vendée, Maine-et-Loire, Thierry Lacombe de l'Inra de Montpellier et Sébastien Julliard, coordonnateur, ont abordé la généalogie des cépages, l'étude sur les relations entre les sarments antiques de Jonzac et les populations actuelles de lambrusques en Charente.

Marie-Claude Ségur, responsable qualité et développement durable au Bureau national interprofessionnel de l'armagnac (BNIA) a présenté la région Armagnac, avec sa production, ses cépages, crus et

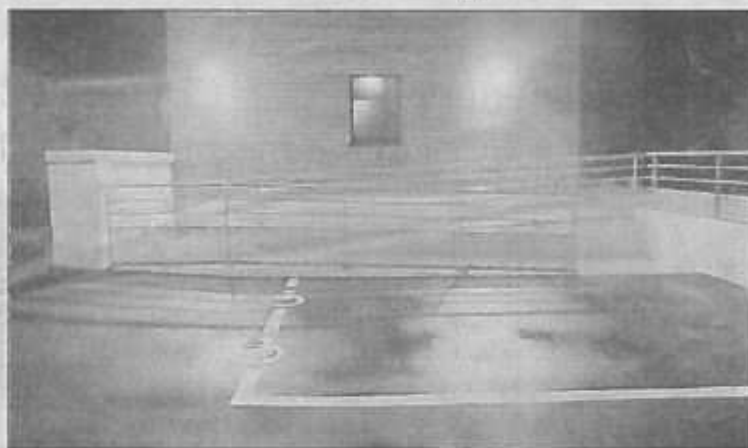
ses modes de distillation. Beaucoup de questions ont été formulées sur la distillation à jet continu pour l'armagnac, pas très connue des Cognacais qui utilisent la distillation à double chauffe.

Une dégustation a ensuite permis de goûter les arômes de jeunes eaux-de-vie, à partir de quatre cépages utilisés pour l'armagnac: ugni blanc, baco blanc, folle blanche et colombar. L'après-midi était consacré aux cépages de la Loire: le pineau d'aunis présenté par Henri Galinié du CNRS, puis une intervention d'Olivier Yobrégat sur la vigne de Sarragachies dans le Gers qui est inscrite aux Monuments historiques.

Sébastien Julliard a clos cette journée en intervenant sur la présentation des travaux en partenariat avec le BNIC sur le monbadon et les métiers de Jean-Louis Vidal.

■ SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

L'accessibilité s'invite au conseil municipal



Place de parking avec éclairage et accès ont été prévus à la mairie.

Photo CL

Alain Chollet, maire, a réuni le conseil jeudi dernier avec pour ordre du jour les travaux d'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR), avec du gros œuvre, de la menuiserie et de l'électricité. Le changement de la chaudière apporte un plus en matière d'économie d'énergie et les travaux pour l'accessibilité sont subventionnables, pour partie. L'estimation de départ était fixée à 91 749 euros. Le conseil adopte un avenant qui porte la facture finale à 95 780 euros.

Recensement. Le recensement de la population s'effectuera du 15 janvier au 14 février. À ce titre, deux agents recenseurs, demeurant sur la commune ont été recrutés.

Ecole. Dès la rentrée de janvier, la maternelle sera dotée d'un tableau interactif tactile et d'un ordinateur portable, pour un montant prévu de 3 575 euros HT.

Bâtiment. Daniel Richard, conseiller municipal, rend compte de l'étude sur l'amélioration possible

du chauffage de la salle polyvalente «en diminuant les consommations d'énergie, tout en améliorant le confort par la pose de destratificateurs à une certaine hauteur et en les répartissant sur la surface, assortis de thermostats». Avec budget approximatif de 3 000 euros amortissable sur trois ans et demi.

Extension de distillerie. Le maire fait part de la demande d'extension de la capacité de stockage d'alcool formulée par la distillerie de La Ferruge. Située sur la commune de Chérac, elle fait partie des installations classées. Le dossier d'enquête publique peut être consulté jusqu'au 30 décembre. La commune doit donner un avis dans les quinze jours. Du débat, il ressort que «cette augmentation de stockage va augmenter le trafic de camions citerne en direction de Revico, ce qui nécessitera de mettre en place une amélioration de l'infrastructure routière, déjà évoquée à plusieurs reprises».

Échange de parcelles au menu des élus

Lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont adopté les conventions suivantes: avec le centre de gestion pour bénéficier de services en rapport avec l'hygiène alimentaire pour la cuisine de la cantine et celle permettant d'obtenir des intérimaires pour remplacer les employés municipaux absents.

Échange de parcelles. Pour effectuer un échange de parcelles aux abords des lagunes, il est nécessaire d'engager une procédure, un terrain étant «sans bien ni maître». C'est la commune de Saint-Laurent-de-Cognac qui a dû engager la procédure, puis Louzac pourra l'acquérir pour un montant de 115.40€ (montant des frais).

Erreur cadastrale. Des Louzacaïss ont construit une piscine sur une parcelle mitoyenne de leur propriété qu'ils avaient acquise. Mais

cette parcelle en fait ne leur appartient pas et se situe ailleurs. Il faut donc restituer cette dernière aux vrais propriétaires et engager une procédure pour récupérer la parcelle sur laquelle a été construite la piscine et dont le dernier propriétaire est décédé en 1940. Il s'agit sans doute d'une erreur commise lors du regroupement des communes de Louzac et de Saint-André.

Assainissement collectif. Un pré-bilan 2014 est établi afin de proposer un tarif de l'assainissement collectif.

Extension de distillerie. La distillerie de La Pérugé à Chérac projette une extension pour augmenter ses capacités de stockage. Une enquête publique se déroule jusqu'au 30 décembre en mairie de Chérac. Louzac étant dans le rayon de cette installation classée, le conseil émet un avis favorable et adopte le dossier.

FOOTBALL

Division 5	
Poule D	
Châteaubernard (B) - St-Brice (C)	0 - 2
Classement. - 1. Pouillet (B), 42 pt, 11 m; 2. Gerte (B), 38 pt, 11 m; 3. Courbilleac, 33 pt, 11 m; 4. Verdille (B), 32 pt, 11 m; 5. Salles-d'Angles (B), 27 pt, 11 m; 6. Narcillac (C), 26 pt, 11 m; 7. Châteaubernard (B), 25 pt, 11 m; 8. Ars-Gimeux (B), 22 pt, 11 m; 9. Linars (C), 21 pt, 11 m; 10. Jarrezac/Jamouz. (B), 18 pt, 11 m; 11. Saint Fraigne, 17 pt, 11 m; 12. St-Brice (C), 17 pt, 11 m.	
Poule F	
Magnac (B) - Garat (C)	2 - 1
Classement. - 1. Ma Campagne, 44 pt, 11 m; 2. Feuilade, 41 pt, 11 m; 3. St Sornin P., 36 pt, 11 m; 4. Mornac (C), 30 pt, 11 m; 5. Anais (C), 27 pt, 11 m; 6. Prenzac (C), 26 pt, 11 m; 7. Magnac (B), 23 pt, 11 m; 8. Touvre (B), 21 pt, 11 m; 9. Garat (C), 19 pt, 11 m; 10. St-Germain-de-M. (B), 19 pt, 11 m; 11. Bouax (B), 16 pt, 11 m; 12. Montbron (C), 14 pt, 11 m.	

Régional 3	
Poule A	
Chabenais T1 - Gémozac T1 (B)	9 - 5
Châteaubernard - Périgné (C)	5 - 9
Combrand - Chailion	7 - 7
St Christophe - E-p Terce/st-ju	8 - 6
Classement. - 1. St Christophe, 19 pt, 7 m; 2. Combrand, 17 pt, 7 m; 3. Chailion, 16 pt, 7 m; 4. Périgné (C), 15 pt, 7 m; 5. Châteaubernard, 14 pt, 7 m; 6. E-p Terce/st-ju, 13 pt, 7 m; 7. Chabenais T1, 9 pt, 7 m; 8. Gémozac T1 (B), 9 pt, 7 m.	